

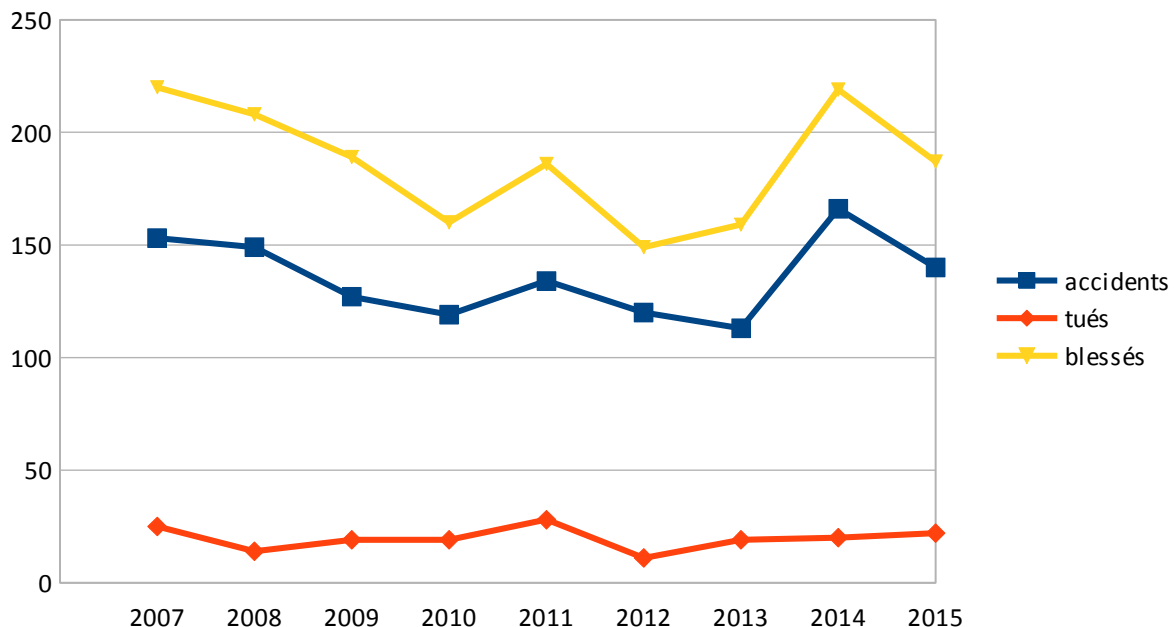
## Appel à projets du PDASR

### Notice explicative pour les projets déposés en 2016

L'objet de l'appel à projets est d'encourager et de démultiplier les initiatives des partenaires engagés dans la lutte contre l'insécurité routière dans notre département en fédérant ces actions par thématique. La participation à cet appel à projets est ouverte aux collectivités, aux services de l'État, au secteur privé et au monde associatif.

#### Suivi de l'accidentalité sur la période 2007 – 2015

Le graphique rappelle l'évolution de l'accidentalité au cours des 9 dernières années.



En 2015, l'analyse des accidents montre une tendance à la baisse du nombre d'accidents et de blessés mais une hausse des accidents mortels (+ 15%) et du nombre de tués (+2 soit 10%). Les accidents ont majoritairement lieu le jour (76 %) et hors agglomération (75%). Les personnes impliquées sont à 61 % bas-alpines.

#### Orientations des actions proposées au titre de l'appel à projets 2016 :

Pour mémoire, les enjeux nationaux et locaux sont rappelés ci-dessous :

- les deux roues motorisés ;
- les jeunes et les seniors ;
- les usagers vulnérables (piétons et les cyclistes) ;
- la lutte contre le non respect des règles du code de la route ;
- la lutte contre la vitesse excessive et/ou non adaptée ;
- la lutte contre la conduite sous influence de produits psychotropes (alcool, drogues, médicaments).

Pour vos projets, une attention particulière devra être portée sur :

- l'adéquation entre l'action et les enjeux fixés pour l'année ;
- le caractère innovant de l'action. Le PDASR a pour but de créer une dynamique. Il n'a pas vocation à financer chaque année des actions qui se reproduisent à l'identique ou dont les objectifs ne visent pas très clairement à l'amélioration de la sécurité routière ;
- l'implication d'autres partenaires y compris financiers (le détail budgétaire de votre action mais surtout l'utilisation de la subvention devra être mentionnée). Le PDASR vise à mobiliser toujours de nouveaux acteurs. Les porteurs de projets sont invités à associer des partenaires pour qu'ils s'engagent pour agir avec eux dans la durée ;
- les effets à long terme. Il s'agit en effet d'actions qui permettent d'inscrire durablement des pratiques de sécurité routière dans les activités des organismes et dans la vie quotidienne ;
- la communication autour de l'action ;
- le nombre de personnes sensibilisées ;
- les modalités d'évaluation du projet. Un bilan sera demandé en fin d'action et pour chaque action.

#### Constitution des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidatures devront comporter exclusivement les documents suivants :

- la fiche projet annexée à l'appel à projet accompagnée le cas échéant d'une note de présentation ;
- le bilan finalisé des actions réalisées en 2015 (le cas échéant, si non transmis).

Les documents sont téléchargeables sur le portail de l'État des Alpes-de-Haute-Provence : <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>

Si un financement est demandé :

- le dossier CERFA de demande de subvention ;  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires>
- les RIB et n° SIRET de l'organisme portant le projet ;
- le plan de financement.

#### Dépôt des dossiers :

Les dossiers seront à transmettre pour **le 15 février 2016** à l'attention de Mme Béatrice Wargnier, coordinatrice départementale de sécurité routière, soit :

par *mail* : [ddt-psr@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:ddt-psr@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)  
(limité à 5Mo au-delà, contacter la coordination)

par *courrier* à l'adresse suivante :  
Direction Départementale des Territoires  
Avenue Demontzey - CS 10211 - 04002 Digne-les-bains CEDEX

L'ensemble des projets sera examiné par un comité de sélection. La décision prise à la suite de cet examen vous sera notifiée fin mars 2016.

La coordination sécurité routière se tient à la disposition des dépositaires pour tout renseignement sur cet appel à projets.